

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 4 (1868)
Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

4^e année.



1^{er} NOVEMBRE 1868

N^o 21.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE. — Conférence pédagogique à Küsnacht (les Ecoles normales). — Congrès de femmes à Stuttgart. — Correspondance genevoise. — Partie pratique (l'Exemple avant la Règle). — Nécrologie (M. Jeanneret, à Morat). — Chronique scolaire.

CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE A KUSNACHT

SUR LES BORDS DU LAC DE ZURICH

Vendredi, 16 octobre, le bateau à vapeur transportait à Küsnacht un certain nombre d'hommes d'école, venus de plusieurs cantons, pour y prendre part à une conférence convoquée par le directeur du séminaire de Zurich, et tendant à discuter quelques questions relatives à l'organisation des écoles normales ou des séminaires pédagogiques, comme on les appelle dans la Suisse allemande. Le samedi 17, la session s'ouvrait dans la grande salle de

musique du séminaire. L'assemblée se composait de 42 membres, tous directeurs ou professeurs d'écoles normales. On y voyait notamment les chefs actuels de celles des cantons de Zurich, Berne, Soleure, Thurgovie, Argovie, Vaud et Schwytz, savoir : MM. Friess, Ruegg et Friche, Fiala, Rebsamen, Dula, Chappuis-Vuichoud, Schindler; un ancien directeur, M. Daguet, représentant la section pédagogique de Neuchâtel; un directeur d'école normale du Wurtemberg, M. Eisenlohr. Parmi les autres représentants du corps enseignant des écoles normales suisses, on remarquait M. Calmberg, professeur de langue allemande, auteur dramatique d'un véritable talent; M. Langhans, pasteur et professeur de religion à Munchenbuchsée; M. Kohler, professeur des sciences naturelles à Küsnacht; M. Szadrowsky, directeur de musique à Coire; M. Weber, directeur de musique à Munchenbuchsée; M. Duvillard de Genève, maître de langue française à l'école de Küsnacht, et formant avec MM. Daguet, Chappuis et Friche le *quatuor welsche* qui représentait notre Suisse romande dans la réunion pédagogique des bords du lac de Zurich.

La session s'ouvrit par un discours de M. le directeur de l'école normale de Zurich, Friess, lequel exposa, en termes simples et didactiques en quelque sorte, les motifs qui avaient dicté l'appel adressé au personnel enseignant des écoles normales ou aux *instituteurs des instituteurs*, comme s'exprimait la circulaire. Les assemblées générales des instituteurs ne suffisant pas à la discussion des intérêts spéciaux des écoles normales, on avait jugé à propos d'établir des conférences où ces intérêts pourraient être directement traités et discutés avec plus de maturité et de réflexion que dans les grandes assises du corps enseignant de toute la Suisse.

L'assemblée ayant paru donner son plein assentiment aux motifs de convocation énoncés par le président, la parole fut donnée aux rapporteurs chargés par le comité provisoire d'ouvrir la discussion sur les questions qui devaient occuper la conférence.

La première de ces questions concernait l'organisation de la musique dans les écoles normales. M. Fischer, qui est l'un des professeurs chargés de cet enseignement dans l'établissement de Küsnacht, donna connaissance de la manière dont la musique est

enseignée dans cette école et des diverses phases par lesquelles a passé cet objet d'étude. M. Fischer considère la connaissance du violon comme essentielle à l'instituteur primaire et voit aussi pour celui-ci un grand avantage à la connaissance du piano. Plusieurs des directeurs et des maîtres de musique présents exposent le système suivi dans leurs établissements respectifs. Le mémoire de M. Fischer devant être publié dans l'un des prochains numéros de la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, nous en donnerons l'analyse lorsqu'il aura paru.

Une seconde question était celle de l'enseignement des sciences naturelles. M. Kohler, professeur à Küsnacht, chargé d'ouvrir la discussion sur cet objet, pria l'assemblée de se transporter dans une grande salle destinée aux collections et formant comme le musée de physique et d'histoire naturelle de l'établissement. Suivant la méthode adoptée par le rapporteur précédent, M. Kohler, au lieu de s'engager dans une dissertation *à priori* et *in abstracto* de la matière en discussion, se borna à faire un exposé de sa manière d'enseigner chacune des parties du vaste domaine des sciences de la nature : physique, chimie, minéralogie, zoologie, paléontologie, etc., etc. La collection de Küsnacht, commencée il y a 36 ans et enrichie chaque année par des acquisitions faites avec intelligence, donnait à l'exposé du professeur un caractère particulier d'utilité et d'agrément. Quand M. Kohler eut achevé son exposé, l'heure était trop avancée pour qu'une discussion pût s'engager sur les explications à la fois familières et savantes de M. Kohler, véritable cours de méthodologie expérimentale.

La cordialité de l'accueil fait aux membres externes de la réunion par les hôtes de Küsnacht, jointe au calme et à la dignité qui avaient présidé aux discussions, avaient ouvert les cœurs aux impressions les plus affectueuses. Elles se firent jour dans le modeste banquet à 1 fr. 50 c. qui suivit la première séance. Les délégués de la Suisse française exprimèrent, par l'organe de M. Daguet, la satisfaction qu'ils éprouvaient à se trouver au sein d'une réunion où, au sérieux des discussions, s'alliait tant de véritable fraternité, sans distinction de langue et d'aucune autre espèce. Une charmante excursion sur le lac, ménagée à la société par la munificence de la di-

rection de l'instruction publique du canton de Zurich, n'était pas de nature à troubler ces bonnes impressions, pas plus que la collation également gratuite qui attendait les *instituteurs des instituteurs* dans le beau village de Richterschwyl. Les bourses des instituteurs ne sont, comme on sait, pas toujours bien garnies; celles des *instituteurs des instituteurs* sont censées l'être beaucoup mieux et ne le sont quelquefois, proportion gardée, pas beaucoup plus, et parfois même infiniment moins.

La seconde séance s'ouvrit comme la première dans le séminaire de Küsnacht dont on avait eu le temps, dans l'intervalle, de parcourir le vaste et beau local, distribué d'une manière si appropriée au but, et qui révèle la conception pédagogique qui a présidé à sa construction. La question à traiter dans cette seconde partie de la session était d'une importance majeure pour l'organisation actuelle et future des Ecoles normales. Il s'agissait de savoir si ces établissements doivent continuer à former des institutions spéciales et à vivre de leur vie propre (*an und für sich*), comme c'est le cas dans les cantons de Berne, Vaud, Argovie, Thurgovie, Schwytz, Porrentruy, St-Gall, Fribourg, etc., ou si elles gagneraient à être mises en rapport avec les gymnases, académies, écoles réales, comme c'est le cas à Coire, Soleure et Neuchâtel, et comme cela se pratiquait à Fribourg au temps de l'école cantonale, de 1849 à 1857. Le président, M. Friess, en ouvrant cette seconde séance par un aperçu sur l'organisation de l'école normale de Zurich, fit ressortir les avantages qui résultaient de la séparation, de la vie propre des séminaires, surtout lorsque ces établissements sont placés, comme celui de Küsnacht, à la proximité de villes scientifiques, comme Zurich, d'où il résulte des combinaisons utiles à l'enseignement pédagogique et au point de vue économique et social. Pour l'enseignement secondaire, la fréquentation des établissements académiques et universitaires paraît, au contraire, être avantageuse et même nécessaire. Quant à la vie en commun ou internat, on a pris à Küsnacht un mezzo-terme que l'honorable président croit heureux et propre à concilier les bonnes études et la liberté désirables. A Küsnacht, où les études sont de 4 ans, les séminaristes en passent deux à l'internat; la troisième année, il leur est loisible de choisir entre le séjour dans l'établissement (pour autant

qu'il y a place) ou dans le village. La quatrième année, au rebours, ils sont tenus de prendre pension hors de l'école. Interpelés sur le résultat de leurs expériences, les directeurs d'écoles normales, anciens et nouveaux, se prononcèrent la plupart dans le sens de la séparation. M. Ruegg, directeur de l'école normale de Berne, s'exprima, en revanche, avec la clarté simple et la logique qui le distingue, pour une annexion à l'université, en ce qui concerne du moins le canton de Berne, où les rapports sont autres que dans la plupart des cantons. A l'université de Berne, il y a déjà, à l'heure qu'il est, une catégorie d'élèves sortant directement des écoles secondaires, qui se font immatriculer à la faculté de droit pour devenir notaires ou agents d'affaires. M. Daguet combattit la jonction des écoles normales aux universités par le motif qu'un élève régent qui aurait fait des études universitaires ne se décidera pas facilement à l'exercice des humbles fonctions d'instituteur primaire dans de petits villages. Il ne nie point d'ailleurs, d'après l'expérience qu'il a faite à Fribourg, que la jonction d'une école normale non à une université proprement dite, mais à un établissement moyen et pour certaines branches, ne puisse présenter des avantages au point de vue de l'instruction et en vue aussi des relations sociales, pour achever d'ôter aux futurs régents le cachet de particularisme que leur donne parfois l'isolement. Quant à la vie en commun ou internat, M. Daguet croit qu'elle est conciliable avec une certaine liberté, que cette liberté est même nécessaire. Au reste, les circonstances varient grandement d'un canton à l'autre et le moment n'est pas encore venu d'une expérience complète et définitive en ce qui concerne le système de liberté qui accompagne ordinairement la jonction des écoles normales aux établissements moyens comme les écoles cantonales, les gymnases, etc. M. Chappuis-Vuichoud expose ce qui se passe dans le canton de Vaud où existent des écoles normales pour les deux sexes et dont les élèves sont en pension dans des maisons bourgeoises agréées par la direction. Ce système lui paraît offrir des avantages très grands pour la culture intellectuelle en général et pour la culture civique en particulier des futurs instituteurs sans porter atteinte à leur moralité.

La discussion close (sans votation cela va sans dire) les membres

présents de la réunion décidèrent à l'unanimité de se constituer en conférence annuelle et choisirent Munchenbuchsée, dans le canton de Berne, pour le rendez-vous de la réunion prochaine en 1869, sous la présidence de M. Ruegg, qui accepta courtoisement pour son établissement l'honneur de recevoir la conférence, honneur quelque peu onéreux, si l'on veut du moins continuer les traditions de l'école normale de Küssnacht qui, non contente de donner à plusieurs de ses hôtes,

Bon souper, bon gîte et le reste,

avait joint à cette cordiale hospitalité l'envoi de vins d'honneur *de son crû* au banquet à 2 fr. 50 qui termina la deuxième journée. Ce banquet, il est superflu de le dire, fut plus gai encore que le premier, et le bouquet du repas fut, sans contredit, l'éloquent discours que la circonstance inspira à M. Chappuis-Vuichoud, qui finit en répétant la devise de notre rapport sur l'Exposition universelle de Paris : « *il n'y a qu'une éducation, parce que l'humanité est une.* »

N'oublions pas, en terminant ce rapport trop bref et écourté malgré sa longueur relative, que notre honorable et savant président, M. Friess, avait eu l'heureuse idée de recueillir les noms et les antécédents de tous les membres du corps enseignant attaché aux écoles normales de la Suisse, au nombre de 421, et de publier en brochure cette statistique de la pédagogie officielle dont chaque membre a reçu un exemplaire.¹

A. D.



¹ Il résulte de ce catalogue statistique que 12 cantons seulement ont des établissements d'instruction pour former le corps enseignant primaire. Ces établissements sont au nombre de 16, dont 13 pour les élèves régents et 3 pour les élèves régentes, savoir : Berne, 4 (2 pour garçons et 2 pour filles) ; Vaud, 2 (1 pour garçons et 1 pour filles) ; Fribourg, Neuchâtel, Soleure, Argovie, Thurgovie, St-Gall, Zurich, Lucerne, Schwytz et Grisons, chacun 1 pour garçons seulement.

Sur ces 16 établissements, 11 sont des séminaires (internats) placés hors du chef-lieu, savoir : les 4 de Berne (Munchenbuchsée et Porrentruy, les garçons, à Hindelbank et Delémont, les filles), et ceux des cantons de Fribourg (Hauterive), Argovie (Wettingen), Thurgovie (Kreuzlingen), Saint-Gall (Rorschach), Zurich (Küssnacht), Lucerne (Hitzkirch) et Schwytz (Seeven) ; 2 sont des annexes d'écoles cantonales, avec internat à part, placés au chef-lieu, à Soleure et à Coire ; — 2 des écoles normales sans internat, au chef-lieu, à Lausanne, et 1 enfin une simple section pédagogique d'académie, à Neuchâtel.

Dans 10 d'entr'eux l'instruction se donne en *allemand* et dans les 6 autres en *français* (Porrentruy, Delémont, Neuchâtel, Hauterive et Lausanne, 2). — Sur les 10 allemands, on enseigne le français dans 6 et sur les 6 français on enseigne l'allemand dans 3 (Porrentruy, Neuchâtel et Lausanne, aux garçons et seulement depuis 1868). Ainsi dans 4 séminaires de garçons (Hauterive, Wettingen, Soleure, Seeven) et dans les 3 de filles on n'enseigne que la langue maternelle.

La *musique instrumentale* (violin et piano) est enseignée dans tous les séminaires de la Suisse allemande et dans les 2 du Jura bernois ; elle vient d'être introduite comme branche facultative dans l'école normale des garçons à Lausanne.

L'assemblée générale des femmes à Stuttgart et la Société suisse d'utilité publique.

A Stuttgart, capitale du Wurtemberg, a dû avoir lieu le 17 octobre une assemblée générale des femmes pour discuter certaines questions intéressantes pour l'état intellectuel et social du sexe. Une de ces questions, proposée par M^{me} Kapp-Rappard, femme du professeur de ce nom, à Zurich, concerne les voies et moyens propres à donner aux jeunes mères une direction relative à l'éducation physique de leurs enfants. Une seconde question très importante a trait au costume et à la toilette des femmes, qu'il s'agit de soustraire à l'empire de modes capricieuses, extravagantes, ruineuses pour la famille et funestes à la santé ou aux occupations domestiques. Il s'agira, en troisième lieu, de rechercher les moyens de procurer aux femmes des ressources et des débouchés de travail; d'établir des bureaux de renseignements qui recevraient l'offre et la demande. En quatrième lieu, on étudiera la question de savoir s'il ne serait pas à propos de s'occuper davantage de l'instruction des femmes par l'établissement d'écoles du dimanche, de petits musées ou cercles pour les femmes, d'expositions d'ouvrages du sexe. Enfin, on y traitera la question de l'établissement de gymnases et d'universités pour les femmes.

Bien que l'on ne puisse raisonnablement approuver quelques-unes des idées exprimées dans ce programme, comme par exemple celle de musées pour les femmes, riches et pauvres, qui se réuniraient à certains jours de la semaine pour y entendre des conférences sur la manière d'élever leurs enfants, il y a aussi des choses excellentes et très pratiques dans ce programme. Et on doit cette justice aux femmes allemandes qui ont pris l'initiative de ces conférences, de reconnaître qu'il y a infiniment plus de bon sens et d'opportunité dans les objets soumis à la réunion de Stuttgart que dans les *tractanda* de ces meetings américains ou anglais pour l'émancipation du sexe, où il s'agit de transformer la femme en citoyen votant, éligible, etc., etc. Quand la femme sera devenue membre du parlement ou du congrès, shériff ou aldermann, officier ou soldat, on se demande qui soignera les enfants, le ménage, qui fera le pot au feu, etc.

La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* (rédigée par M. Kettiger, l'ancien directeur d'école normale d'Argovie), fait observer que la société suisse d'utilité publique s'est occupée également de l'éducation des femmes. M. Dula, directeur du séminaire pédagogique ou école normale de Wettin-

gen, a entretenu la société de questions qui ont quelques rapports avec les précédentes, par exemple des moyens pour les jeunes filles de se procurer une existence indépendante, en même temps que l'instruction et la culture compatibles avec les occupations domestiques et les devoirs de la famille. Il a été décidé entr'autres de dresser une statistique des établissements consacrés à l'éducation du sexe en Suisse, avec l'indication des ordonnances et règlements qui s'y rapportent, des écrits périodiques et autres qui s'occupent de cette éducation, avec l'étude des moyens propres à répandre cette sorte d'écrits. On s'occupera également des conditions d'existence des femmes et de ce qui pourrait être tenté pour leur procurer de nouvelles sources de travail.

« L'assemblée générale des femmes allemandes, dit à ce sujet M. Kettiger (dont nous traduisons librement les réflexions judicieuses) et la Société suisse d'utilité publique, travaillent dans le même champ; éducation, instruction, position de la femme dans la société, voilà l'objet commun de leurs travaux. Mais quelle différence aussi dans les points de vue et dans les moyens mis en œuvre pour les réaliser. Les femmes allemandes ont en vue surtout la position sociale; la Société suisse, le foyer domestique. Les projets des femmes allemandes ont une teinte cosmopolite et se sentent du contact des grandes villes et d'une société raffinée; la Société suisse est plus modeste dans ses aspirations et cherche simplement à améliorer le sort de la femme dans la sphère où elle se meut chez nous, la sphère de la vie populaire. La conférence des femmes allemandes rêve des gymnases et des universités; nous nous bornons à désirer des écoles secondaires et supérieures comme il y en a déjà plusieurs en Suisse et en Allemagne. Aussi ne croyons-nous pas nous tromper en disant pour conclusion que la Société suisse peut aboutir à quelque chose de positif pendant que les conférences allemandes nous ont tout l'air de gonfler de ces ballons qui crèvent en chemin... Il s'écoulera bien du temps encore jusqu'à ce que les femmes suisses trouvent le temps d'aller fumer des cigares et lire les journaux et les revues dans les casinos, ou qu'elles consentent à s'asseoir sur les bancs des auditoires pour y entendre l'interprétation de Sophocle ou de Tacite. »



Correspondance genevoise.

15 octobre 1868.

Dernièrement une notable partie des instituteurs genevois fraternisaient dans un modeste banquet. Quelques lignes peu bienveillantes, publiées par

un journal de Fribourg, en avaient été l'occasion déterminante. Attaquez deux ennemis, ils se réuniront pour se défendre. A plus forte raison le rapprochement doit-il se faire quand rien ne divise ceux qui se sentent offensés.

Seuls, les membres du corps enseignant étaient admis dans ce cénacle pédagogique; ils avaient besoin de se trouver en famille; c'est donc à une amitié, quelque peu indiscreète, que je dois les détails que je vous transmets.

Dans notre canton, il n'y a pas toujours sympathie entre le régent et le pasteur de la même commune. Ce dernier, imbu des traditions de sa caste, voudrait toujours trouver, dans son magister, le très docile Michel-Morin du bon vieux temps, lequel faisait son école, sonnait la messe, la chantait, la répondait, etc., à la plus grande satisfaction du pasteur. De son côté, le régent, plein du sentiment de sa dignité personnelle, et fort de l'indépendance que lui donne la loi, au point de vue confessionnel, se soustrait, autant que le lui permettent les mœurs locales, à l'influence cléricale qu'on veut lui imposer. De là une tension déplorable entre le presbytère et l'école, tension qui grandit, grandit jusqu'à ce qu'elle éclate, comme dernièrement dans le *Chroniqueur de Fribourg*. Je suis cependant heureux de pouvoir dire que cet état de choses ne forme chez nous qu'une modeste exception, et que la plupart des ministres du culte et des régents n'ont entre eux que des rapports courtois, sinon affectueux. La majorité des instituteurs présents au banquet a confirmé ce fait, en repoussant la proposition, qui leur était faite, de travailler à obtenir une plus grande séparation que celle qui existe, entre l'enseignement religieux et l'enseignement scolaire proprement dit. Toutefois, la commission d'initiative, nommée dans cette réunion, est chargée de suivre de près les difficultés qui pourraient s'élever désormais entre régents et pasteurs, et d'agir avec une prudente énergie pour sauvegarder l'honneur et les intérêts du corps et de chacun des membres qui le composent. Une autre recommandation faite à la commission, c'est de prêter son appui moral à tout instituteur cantonal injustement molesté par quelque autorité. Enfin si, comme le font espérer plusieurs lacunes et plusieurs choses vieilles dans le programme des études, comme dans les positions faites au personnel enseignant, la loi sur l'instruction publique doit se réviser, la commission aura à faire connaître, dans la mesure de ses moyens, les points de cette loi qui, d'après les lumières de son expérience, auraient besoin d'être retouchés.

Tel est, si je suis bien informé, le côté sérieux de ce banquet, qu'ont

d'ailleurs égayé des chants et des lectures de compositions fantaisistes de très bon aloi.



PARTIE PRATIQUE

L'EXEMPLE AVANT LA RÈGLE

EXERCICE PRATIQUE DE GRAMMAIRE

Dans l'enseignement, il y a deux voies à suivre : donner la règle et la corroborer par des exemples, ou bien mettre l'exemple sous les yeux, et par induction, faire trouver la règle. Chacun de ces systèmes a ses partisans et ses détracteurs. Sans nous prononcer exclusivement en faveur de l'un ou de l'autre — nous croyons que, dans bien des cas, on doit faire alternativement usage des deux — nous allons appliquer la méthode *l'exemple avant la règle* à une leçon de grammaire. Les lecteurs jugeront. L'idée, nous devons le dire, n'est pas de nous : nous l'avons empruntée à une conférence pédagogique donnée par M. Charbonneau aux instituteurs de France qui ont visité l'Exposition universelle de Paris.

Nous supposons que nous sommes en présence d'une classe composée de jeunes gens qui ont déjà fait quelque étude grammaticale et qui savent distinguer les dix espèces de mots. Nous avons à leur expliquer l'orthographe des substantifs composés.

Nous écrivons au tableau noir les exemples suivants :

- | | | |
|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. <i>Des oiseaux-mouches.</i> | 2. <i>Des choux-raves.</i> | 3. <i>Des taupes-grillons.</i> |
| 1. <i>Des fausses-portes.</i> | 2. <i>Des beaux-frères.</i> | 3. <i>Des fausses-clés.</i> |

Puis, nous adressant aux élèves, nous disons. De quels mots est formé chacun des trois premiers noms composés ! — De deux substantifs : *oiseaux*, *mouches* ; *choux*, *raves*. etc. — Et chacun des trois suivants ? — D'un substantif et d'un adjectif : *portes*, *fausses* ; *frères*, *beaux*, etc. — Comment est écrit chacun des mots de ces substantifs ? — Avec le signe du pluriel *s.* *x.*, suivant les cas. — Que faut-il donc conclure de cela ? — C'est que *lorsqu'un substantif composé est formé de deux substantifs ou d'un substantif et d'un adjectif, les deux parties constitutives prennent la marque du pluriel.* — Bien mais lisez les exemples suivants :

- | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 1. <i>Des arcs-en-ciel.</i> | 2. <i>Des ciels-de-lit.</i> | 3. <i>Des chefs-d'œuvre.</i> |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|

Ces substantifs composés ne sont-ils pas aussi formés de deux noms ? — Oui. — Prennent-ils cependant tous deux la marque du pluriel ? — Non ; il n'y en a qu'un — Lequel ? — Le premier. — Ces substantifs ne diffèrent-ils pas des premiers que nous avons écrits ? — Oui, ils sont composés de trois mots. — Quel mot y a-t-il en plus ? — Les prépositions *en*, *de*. — Que faut-il donc en conclure ? — C'est que *dans un substantif composé formé de deux noms unis par une préposition, le premier seul de ces noms prend la marque du pluriel.* — Continuons.

- | | | |
|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. <i>Des serre-papiers.</i> | 2. <i>Des avant-conreurs.</i> | 3. <i>Des arrière-saisons.</i> |
|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|

De quels mots est formé le premier de ces noms composés? — du verbe *serre* et du substantif *papiers*. — Et le second? — De la préposition *avant* et du nom *coureurs*. — Et le troisième? — De l'adverbe *arrière* et du substantif *saisons*. — Quels sont les mots qui, dans ces exemples, prennent le signe du pluriel? — Les substantifs *papiers*, *coureurs* et *saisons*. — Et les autres mots, que sont-ils? — Invariables. — Concluez. — *Lorsqu'un substantif composé est formé soit d'un verbe, soit d'une préposition, soit d'un adverbe joint à un nom, ce dernier seul prend la marque du pluriel.*

1. *Des pince-sans-rire.*
2. *Des passe-passe.*
3. *Des passe-partout.*

Quels sont les mots qui entrent dans la composition de ces substantifs? — Des verbes, des prépositions, des adverbes. — Quel est le caractère général de ces mots? — Ils sont de leur nature invariables. — Et ici? — Ils sont invariables aussi. — Donc? — *Lorsqu'un substantif composé ne renferme que des mots invariables (verbes, prépositions, adverbes), aucune de ces parties ne prend le signe du pluriel.*

1. *Des gardes-malades.*
2. *Des garde-manger.*
3. *Des gardes-champêtres.*
4. *Des garde-vue.*

Qu'est-ce qu'un *garde-malade*? — Une personne qui soigne les malades. — Un *garde-manger*? — Un ustensile dans lequel on conserve des provisions, de la viande surtout. — Un *garde-champêtre*? — Un agent qui fait la police des champs et des vergers. — Un *garde-vue*? — Une visière qui sert à garantir les yeux d'une trop grande lumière. — De sorte que, des quatre substantifs précédents, deux se rapportent à des personnes et deux à des choses? — Oui. — Nommez les deux qui désignent des personnes. — *Gardes-malades* et *gardes-champêtres*. — Les deux qui désignent des choses? — *Garde-manger* et *garde-vue*. — Quelle différence d'orthographe y a-t-il entre ces deux catégories de noms? — Ceux de la première prennent le signe du pluriel, tandis que ceux de la seconde ne le prennent pas. — Si on voulait formuler une règle à ce sujet que faudrait-il dire? — *Lorsque le mot garde entrant dans un substantif composé convient à une personne, il est nom, et par conséquent prend la marque du pluriel, tandis que s'il s'applique à une chose, il est verbe et il reste invariable.*

1. *Des appuis-main.*
2. *Des coq-à-l'âne.*
3. *Des serre-tête.*
1. *Un couvre-pieds.*
2. *Un tire-bottes.*
3. *Un casse-noisettes.*

Examinez bien ces exemples et dites ce qui vous frappe tout d'abord. — Les trois premiers quoiqu'étant au pluriel n'en ont pas la marque, tandis que les trois derniers sont terminés par un *s*, quoiqu'étant au nombre singulier. — En effet, d'après les exemples précédents, comment devrait s'écrire le premier? — Etant composé de deux substantifs, il devrait prendre le signe du pluriel dans ses deux parties constitutives. — Et le second? — Formé de deux noms joints par la préposition *à*, le mot *coq* devrait s'écrire avec un *s*. — Et le troisième? — Le substantif *tête* devrait aussi avoir le signe du pluriel. — Vous voyez, cependant, qu'il n'en est pas ainsi. Cherchons-en la raison: Qu'est-ce que des *appuis-main*? — Ce sont des baguettes sur lesquelles les peintres appuient *la main* qui tient le pinceau. — Des *coq-à-l'âne*? — Des discours décousus ou l'on passe sans transition *d'un coq à un âne*. — Des

serre-tête? — Des bonnets qui serrent *la tête* — De sorte que, dans ces exemples, il y a unité dans le sens, quoiqu'il y ait pluralité dans l'expression? — Oui. — Qu'est-ce qu'un *couvre-pieds*? — Une couverture pour *les pieds*. — Un *tire-bottes*? — Un objet qui sert à ôter *les bottes*, — Un *casse-noisettes*? — Un objet pour casser *les noix*. — Ici n'est-ce pas le contraire des exemples précédents, et n'y a-t-il pas pluralité dans l'idée, lors même qu'il y a unité dans l'expression? Sans doute. — Alors que conclure de là? — *Que pour bien orthographier les mots entrant dans les substantifs composés, il faut en connaître le sens et voir si, dans l'esprit, ils éveillent une idée d'unité ou de pluralité.*

Maintenant, récapitulons :

1. Lorsqu'un substantif composé est formé de deux noms, ou d'un nom et d'un adjectif, comment l'écrit-on?

R. Chacun des deux mots prend la marque du pluriel.

2. Quelle est la règle pour les substantifs composés de deux noms unis par une préposition?

R. Le premier seul prend le signe du pluriel.

3. Quand un substantif est formé d'un verbe, d'un adverbe ou d'une préposition joint à un nom, comment s'écrit-il?

R. Le substantif seul se met au pluriel, les autres mots restent invariables.

4. Et quand un substantif est formé de mots invariables seuls?

R. Evidemment qu'aucun ne prend le signe du pluriel.

5. Quelle est l'orthographe du mot *garde* dans les substantifs composés?

R. Si le mot *garde* désigne une personne il est variable, mais s'il désigne une chose il est invariable.

6. Comment écrivez-vous *appui-main* au pluriel.

R. *Appuis* (avec un s), *main* (sans s), parce que l'on veut désigner des *appuis* pour la *main*.

7. Comment écrivez-vous un *tire-bottes*?

R. Avec un s au mot *bottes* (pour tirer les bottes).

8. Dans les exemples du genre de ces deux derniers, que faut-il avant tout consulter?

R. Le sens des mots qui en fixe la variabilité ou l'invariabilité.

Ecrivez maintenant les substantifs composés que je vais dicter.

Du contre-poison. Un avant-coureur. Un ver-à-soie. Une perce-neige. Un chat-huant. Une chauve-souris. Un oiseau-mouche. Une pie-grièche. Un contre-coup. Une contre-marche. Un pied-à-terre. Un tête-à-tête. Un coupe-gorge. Une belle-mère. Un passe-port. Un tire-bourre. Un appui-main. Un chef-d'œuvre. Un garde-fous. Un serre-papiers. Un garde-manger. Une basse-cour. Un œil-de-bœuf. Un contre-ordre. Un essuie-mains. Un serre-tête. Un porte-manteau. Un pour-boire. Un garde-malade. Un cerf-volant. Un loup-cervier. Une haute-futaie. Un garde-forestier. Un ver-luisant. Un couvre-pieds. Un porte-drapeau. Un chef-lieu. Une arrière pensée. Un blanc-seing. Une belle-de-nuit. Un fusil-à-vent. Un porc-

épic. Une garde-robes. Un chat-tigre. Un pot-de-vin. Un porte-clés. Un crac-en-jambes. Un blanc-bec.

Mettez ce devoir au pluriel, en donnant, entre parenthèse, le sens des mots.

Des contre-poison (remèdes contre le poison). Des avant-coueurs (coueurs qui vont en avant). Des vers-à-soie (vers qui produisent la soie). Des perce-neige (fleurs qui percent la neige). Des chats-huants (sorte de hiboux) etc. Des chauves-souris. Des oiseaux-mouches. Des pies-grièches. Des contre-coups. Des contre-marches. Des pied-à-terre. Des tête-à-tête. Des coupe-gorge. Des belles-mères. Des passe-ports (?). Des tire-bourre. Des appuis-main. Des chefs-d'œuvre. Des garde-fous. Des serre-papiers. Des garde-manger. Des basses-cours. Des œils-de-bœuf. Des contre-ordres. Des essuie-mains. Des serre-tête. Des porte-manteau. Des pour-boire. Des gardes-malades. Des cerfs-volants. Des lous-cerviers. Des hautes-futaies. Des garde-forestiers. Des vers-luisants. Des couvre-pieds. Des porte-drapeau. Des chefs-lieux. Des arrière-pensées. Des blanc-seings. Des belles-de-nuit. Des fusils-à-vent. Des porcs-épics. Des garde-robes. Des chats-tigres. Des pots-de-vin. Des porte-clés. Des crocs-en-jambes. Des blancs-becs.

A. BIOLLEY.

NÉCROLOGIE

M. Jeanneret, professeur à Morat.

Le 28 avril dernier s'est éteint, à Morat, un noble cœur qui était aussi une intelligence éclairée et un vaillant soldat de cette milice enseignante qui entretient le feu sacré dans l'esprit de la jeunesse. M. Jeanneret était neuchâtelois d'origine. Il avait vécu et enseigné en Allemagne, lorsqu'il fut appelé à enseigner, au collège de Morat, la langue française et d'autres branches d'études. Il y acquit bientôt la réputation d'un maître capable et extrêmement consciencieux, sévère envers ses élèves, mais surtout envers lui-même, consacrant à la pénible tâche de la correction des cahiers les soirées que d'autres trouvent moyen de passer d'une façon plus agréable. Mais ce travail incessant a abrégé les jours de cet excellent professeur.

M. Jeanneret employait ses rares loisirs à l'étude de certaines questions intéressantes. L'*Emulation*, revue littéraire qui paraissait à Fribourg, sous la direction de M. Daguét, a publié de lui un article bien fait sur Hérodote.

Aux qualités de l'esprit, M. Jeanneret joignait une moralité irréprochable et un amour du bien dont sa vie entière et l'acte de ses dernières volontés portent l'empreinte touchante. La petite fortune qu'il s'était amassée par un esprit d'économie étonnant, a passé tout entière en legs de bienfaisance aux écoles et aux pauvres.

Nous venons un peu tard pour parler de cet homme utile et bienfaisant ; mais nous attendions de Morat des détails et des renseignements qui nous manquaient et qui nous manquent encore pour donner une notice biographique un peu détaillée de M. Jeanneret. Un ami du défunt nous a envoyé quelques vers qui ne suppléent qu'imparfaitement au défaut de détails que nous regrettons, mais qui sont du moins un touchant hommage rendu à la mémoire de celui qui fut un excellent homme et un digne instituteur :

A. D.

Nous estimons un bien quand nous ne l'avons plus,
Source éternelle, hélas ! de regrets superflus.
Envers toi, de ce tort, oui, nous sommes coupables,
Et ce n'est que ta mort qui nous trouve équitables,
Jeanneret, cher ami, nous t'avons méconnu ;
Car, si ton sentiment était trop absolu,
Cette imperfection était bien compensée
Par la sincérité de ta noble pensée
Et par ta loyauté, par la bonté du cœur
Qui ne laissa jamais en toi la moindre aigreur.
Nous avons oublié que, si ton caractère
Avait pour les enfants quelque chose d'austère,
Cette sévérité tu l'observais aussi
Envers toi, te donnant toujours crainte et souci,
Pour augmenter encor, sans trêve ni relâche,
Les arides travaux d'une pénible tâche.....
Maintenant que pour toi s'est ouvert le tombeau,
Repose en paix, ami, ton souvenir est beau !...

Morat, le 29 août 1868.

(J. H....)

CHRONIQUE SCOLAIRE

FRIBOURG. — M. Olivier Pauchard, maître principal à l'Ecole normale de Hauterive, et M. Collaud, attaché à cette école comme instituteur-surveillant, n'ont pas été réélus par le Conseil d'Etat. L'élimination de ces deux maîtres, celle de M. Pauchard surtout, qui était l'âme de l'école, ont produit un effet pénible sur tout ceux qui ont vu à l'œuvre cet homme utile et infatigable et qu'on récompense ainsi du zèle et du dévouement qu'il a déployés pendant dix ans à l'Ecole normale. On l'accusait de radicaliser l'école, de continuer les traditions de l'école cantonale, etc., etc. Si M. Pauchard eut eu à faire à des juges équitables, il aurait pu leur dire, comme certain personnage de tragédie :

..... Et je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur, ni tant d'indignité.

Mais les adversaires de M. P. sont ceux de tout enseignement qui n'est pas subordonné à leurs vues de domination.

Pour donner le change au public et peut-être pour faciliter la non-réélection de M. P., on avait répandu le bruit qu'il s'était fait nommer dans le Jura *antérieurement à son élimination*. La vérité est que M. P., espérant toujours une réélection, avait décliné plusieurs offres de places qui lui ont été faites depuis un an, soit pour la Suisse, soit pour l'étranger. Aujourd'hui que l'élimination de cet honorable instituteur est un fait accompli, il se trouvera sans doute, en Suisse, une administration assez bien inspirée pour utiliser les talents pédagogiques d'un homme auquel ses adversaires n'ont aucun autre reproche à adresser que celui de ne pas être inféodé à leur système.

P.-S. Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons appris que M. Pauchard était appelé à remplir une place de professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy.

ST-GALL. — Les amis de l'instruction apprendront avec douleur la mort de M. Zuberbühler, directeur de l'école normale de ce canton et l'un des champions les plus méritants de l'enseignement pédagogique en Suisse.

Une nécrologie de cet homme excellent et distingué paraîtra dans un de nos prochains numéros.

FRANCE. — M. Firmin Didot ayant bien voulu nous gratifier d'un exemplaire de son grand et bel ouvrage sur l'orthographe française en termes trop flatteurs à notre égard pour pouvoir être reproduits ici, nous consacrerons prochainement un article à cet ouvrage, fruit de longues veilles et sorti de la plume d'un des philologues et littérateurs les plus savants de France.

— *Nouvelles des lettres et des sciences.* — L'Académie française avait proposé pour sujet du prix d'éloquence, à décerner en 1868, *un discours sur Rousseau*. Trente ouvrages ont été soumis à l'examen; la plupart étaient excessifs ou faibles, accusaient de l'inexpérience ou fourmillaient de paradoxes. Toutefois il s'est trouvé dans le nombre un ouvrage excellent pour l'équité, la justesse des vues et le talent d'écrire. C'est le discours inscrit n° 49, avec cette épigraphe de Rousseau lui-même : « Je ne voyais personne penser comme moi. » L'auteur est M. Gidel, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée Bonaparte. Une mention honorable a été accordée à un mémoire qui portait cette épigraphe caractéristique de Sénèque :

Il n'est point de grand génie
Sans un mélange de folie.

On a distribué aussi les prix Monthyon ou prix de vertu. Le grand prix de 3000 fr. a été décerné à une pauvre négresse nommée Nymphé. Cette noble femme se levait la nuit pour aller à la pêche et pour suffire par la vente du poisson qu'elle prenait à l'entretien de sa vieille maîtresse qui avait perdu sa fortune.

Cinq prix de 2000 fr. ont été décernés à M. Mézières pour une étude sur *Pétrarque*; à MM. Hubault et Marguerin pour leur livre intitulé : *Les grandes époques de l'histoire de France*; à M. l'abbé Bareille pour la traduction des homélies de St-Jean Chrysostôme; à M. Millet, professeur de philosophie, pour l'*Histoire de Descartes* avant la publication de son premier ouvrage; à M. Perrot pour ses *Essais sur le droit public et privé d'Athènes*.

Quatre médailles de 1500 fr. ont été décernées à M. Bonneau, auteur d'une *Vie de M^{me} Beauharnais de Miramion*¹; à M. Alfred Nettement, auteur de l'*Education des filles*; à M. Audiat, auteur d'une *Vie de Bernard Palissy*²; à M. André Fleurier pour ses vers heureux et naturels, publiés sous le titre de : *Chemin des bois*, poésies et poèmes.

Le prix Gobert (10,000 fr.) a été décerné à M. Dareste, doyen de la faculté des lettres de Lyon, pour son *Histoire de France depuis les origines jusqu'à Louis XIV*. C'est un abrégé plein de faits mémorables et de souvenirs choisis, exact, impartial. Le second prix demeure à M. Félix Faure pour son *Histoire de St-Louis*, en 2 volumes.

Le prix Thiers (3000 fr.) se donne tous les trois ans au meilleur travail sur l'histoire et la littérature. Le prix est décerné à M. Marius Topin pour l'ouvrage intitulé : *L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*. Deux dames ont obtenu des prix : M^{lle} Adolphine Bonnet pour ses *Poésies* ou *Chants de l'âme*, et M^{me} Blanchecotte pour ses *Impressions de l'âme*. L'éloge de Sully est proposé comme sujet à traiter pour le prix d'éloquence qui sera décerné dans deux ans.

¹ Fondatrice des Maisons de refuge pour les femmes abandonnées au vice.

² Célèbre potier de terre, mort à la Bastille, en 1589, parce qu'il avait embrassé la réforme.

Dans un prochain numéro nous ferons connaître les principales récompenses décernées aux lauréats des sciences.

A NOS ABONNÉS

I. Des circonstances imprévues nous empêchent d'expédier ensemble les deux rapports sur la Fête et sur l'Exposition de Lausanne. Nos abonnés recevront d'abord, dans la 1^{re} quinzaine de novembre, le 1^{er} de ces rapports contre remboursement d'un franc et le second sera envoyé gratis, vers la fin de novembre, à ceux qui auront accepté le premier.

II. Nous prions instamment nos abonnés à l'étranger de nous envoyer, dans le plus bref délai, le montant de leur abonnement (port compris), ceux qui ne le feront pas dans le courant de novembre devront être rayés du nombre des abonnés.

III. Les personnes qui recevront le présent numéro à titre d'essai et qui ne le renverront pas seront inscrites comme abonnées pour l'année prochaine. Les numéros du reste de l'année leur seront envoyés gratuitement.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ANNONCE

POUR LA RENTRÉE DES ÉCOLES

LIVRE DE LECTURE AUTORISÉ ET RECOMMANDÉ

JAQUES DUBAR ou le RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ

par F. MAILLARD

OUVRAGE COURONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

L. Corbaz et C^{ie}, éditeurs, à Lausanne, et chez tous les libraires.

Librairie S. BLANC, à Lausanne.

OUVRAGES POUR LES ÉCOLES

Histoire biblique des écoles et des familles, traduite sur la 81^{me} édition de Calw, avec gravures dans le texte, 5^{me} édition, 1 vol. relié, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, prix 1 fr. 25 c. approuvée par les Départements de l'instruction publique des cantons de Vaud et de Berne.

Petite Histoire de la Suisse, par J. Matthey, 4^{me} édition, prix cartonné, 70 c., approuvée par le Département de l'instruction publique du canton de Vaud.

Recueil de chants pour les écoles et les pensionnats, 24 pages oblong; contenant 24 chants, prix, 30 cent.

Abrégé de géographie, de Vulliet; *géographie physique*, 80 cent., — *géographie politique*, 80 cent. Les deux volumes réunis, 1 fr. 50 cent.

Psautiers, depuis 1 fr. 20. — **Chants de Neiss**, 9^{me} recueil, 30 cent. — **Chants de Versel**, pour écoles-moyennes et primaires, 30 cent.

Modèles d'écriture et de dessin. — **Cartes géographiques et toutes les autres fournitures d'écoles**.

Tous les ouvrages de lecture en usage dans la Suisse française.

Plumes à réservoir d'encre, 4 qualités, excellentes pour bureaux, la boîte, 2 fr.

Rabais sur tout ouvrage pris en nombre.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD, ÉDITEUR